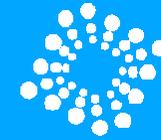
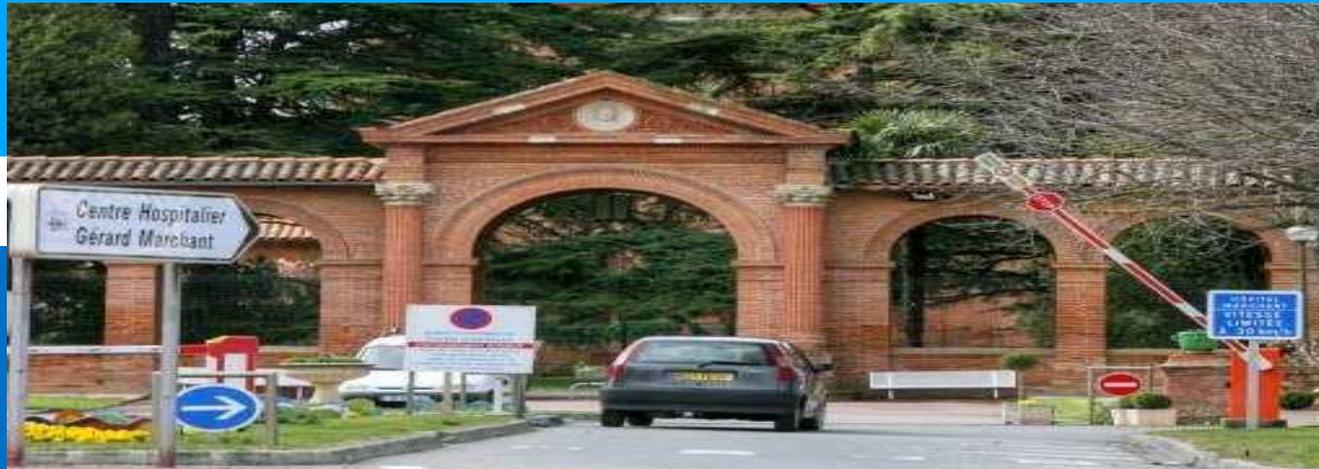


CENTRE HOSPITALIER
Gérard Marchant
TOULOUSE & HAUTE-GARONNE



**Offre de soins du CHGM
UNAFAM 25/06/13
Dr HAOUI
Psychiatre des Hôpitaux**



La sectorisation psychiatrique

✚ **L'Hôpital** n'est pas un lieu d'accueil unique : depuis 30 ans, l'hôpital s'est rapproché de son public en développant ses activités extrahospitalières et un vaste réseau de proximité.

✚ L'offre de soins public organisé sur le mode de la « sectorisation » (circulaire du 15 mars 1960, circulaire du 25 juillet 1985): département découpé en zones géographiques ou secteur

✚ **Un secteur de psychiatre** : équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité d'un responsable de secteur, plateau technique intra et extra hospitalier

✚ **Missions du secteur psychiatrique** : coordination des soins , mise en œuvre de la politique de santé publique, lutte contre les maladies mentales : actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale.

✚ **Pôle clinique ou médico-technique** (loi HPST 2009) : organisation hospitalière, mise en place en 2011 au CH Gérard Marchant

6 pôles :

- Pôle de Psychiatrie Générale « Rive gauche » : secteur 1, secteur 2, secteur 6
- Pôle de Psychiatrie Générale « Rive droite Nord Est » : secteur 3, secteur 8
- Pôle de Psychiatrie Générale « Rive droite Sud Est » : secteur 4, secteur 5, PAJA, EMIC
- Pôle de Psychiatrie Infanto-Juvenile
- Pôle Psychiatrie et Conduites Addictives en Milieu Pénitentiaire : SMPR Seysses, Antenne SMPR Muret, UHSA,

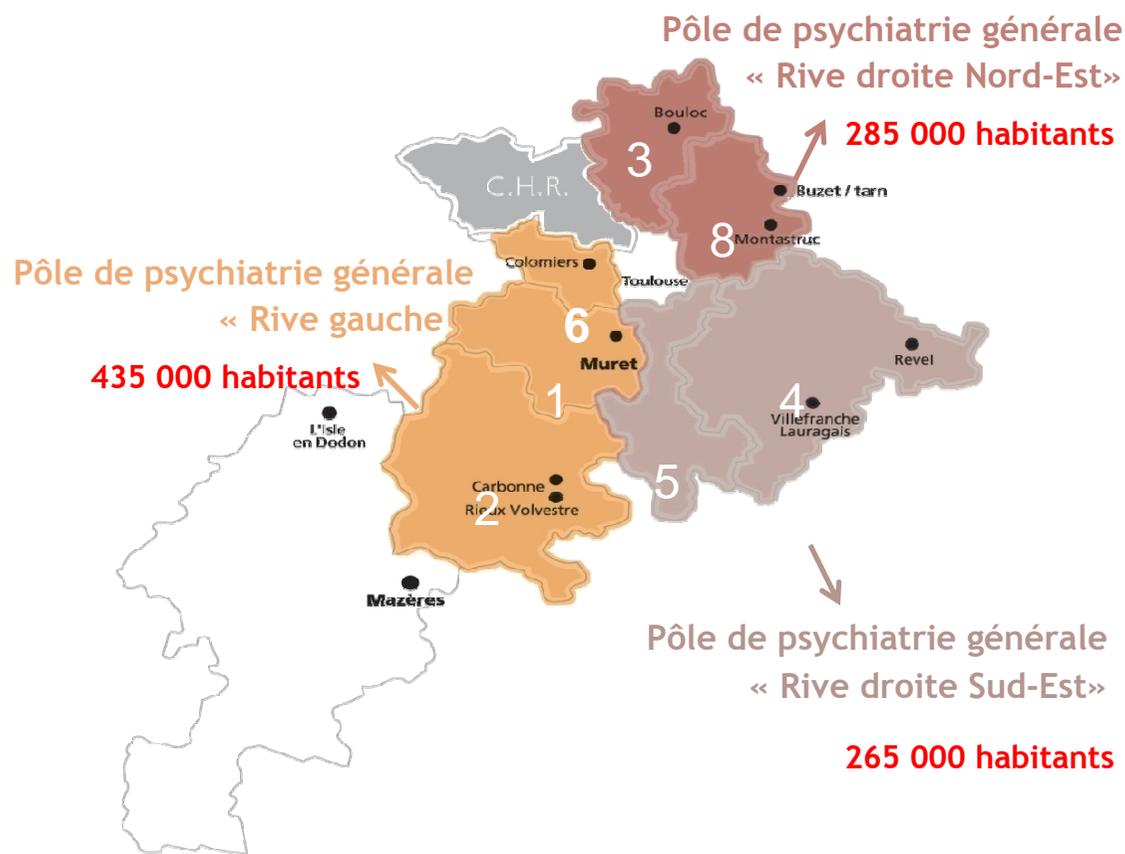
CRIAVS

-Pôle Médical et Technique : long séjour gériatrique, Pharmacie, unité somatique, unité dentaire, unité patients déficitaires

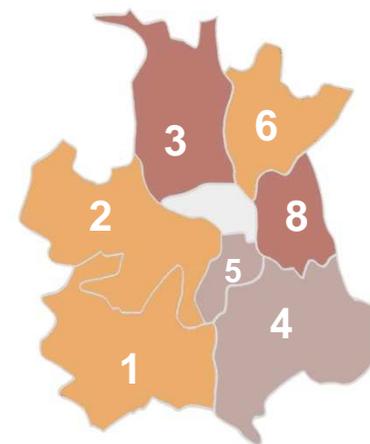


Offre de soins publics en Haute-Garonne - Psychiatrie générale

8 secteurs de psychiatrie générale : 7 gérés par le Centre Hospitalier Gérard MARCHANT (répartis entre les 3 pôles de psychiatrie générale) et 1 par le CHU



Toulouse (centre ville)



L'offre du Centre Hospitalier à Toulouse - Psychiatrie générale

CMP Pont des Minimes

57 bd de l'Embouchure (bat. A)
31200 Toulouse
Tél : 05 61 43 45 10
Métro : ligne B (station : canal du midi)
Secteur : Sept Deniers, Minimes,
Ginestous, Barrière de Paris, Lalande,
Les Izards



CMP La Grave

Place Lange - TSA 60033
31059 Toulouse CEDEX 9
Tél. : 05 61 58 33 58
Métro : ligne A – (arrêt Saint-Cyprien)
Secteur : Centre ville, Amidonniers,
Caffarelli, Arnaud Bernard, Matabiau,
St Aubin



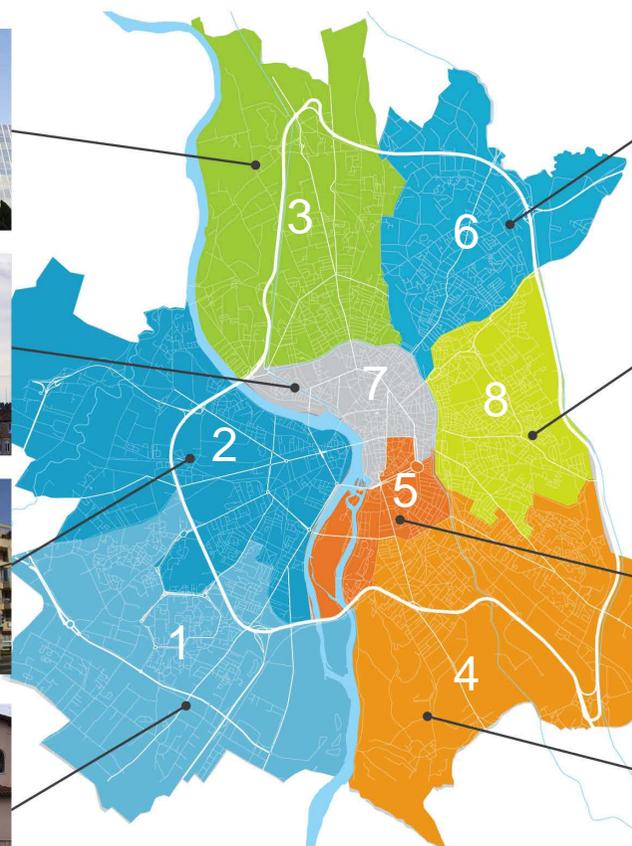
CMP Déodat de Severac

60 bd Déodat de Séverac - 31300 Toulouse
Tél : 05 34 26 52 70
Métro : ligne A (station : Arènes)
Secteur : Bastillac-Cognac, Fer à Cheval,
Patte d'Oie, Croix de Pierre, Bagatelle, Arènes,
La Céprière, Casselardit, Mirail, Les Pradettes,
Purpan, Lardenne, St Martin du Touch



CMP Villa Albert

236, Route Seysses - 31100 Toulouse
Tél : 05 61 43 45 15
Bus : ligne 12 (arrêt : cité des combattants)
Secteur : Basso Cambo, St Simon, Reyne-
rie, Bellefontaine, La Fourquette, Zones
d'activités Sud, Fontaine Lestang, Faourette,
Papus



CMP Bonnefoy

149 rue du Faubourg Bonnefoy
31500 Toulouse
Tél : 05 61 58 33 58
bus : ligne 36 (arrêt : Bonnefoy)
Secteur : Bonnefoy, Croix Daurade,
Gramont, Roseraie



CMP Marengo

11 bd Marengo - 31500 Toulouse
Tél : 05 61 43 45 80
Métro : ligne A (station : Marengo)
Secteur : Marengo-Jolimont, Guilhemery,
Cote Pavée, Juncasse-Argoulets, Soupetard,
Château de l'Hers



CMP Saint-Michel

3, Grande Rue St Michel
31400 TOULOUSE
Tel : 05 61 43 45 50
Metro : ligne B (station : St Michel)
Secteur : Le Busca, Carmes, Saint-Etienne,
ZA Kennedy, Ramier, Empalot



CMP Saint-Sauveur

8, Port St Sauveur - 31400 Toulouse
Tél : 05 61 43 45 40
Métro : ligne B (station : F. Verdier)
Secteur : Pont des Demoiselles, Sauzelong,
Rangueil, St Agne, Jules Julien, La Terrasse,
Montaudran-Lespinet, La grande plaine,
Pech David, Pouvoirville



L'offre de soins - Psychiatrie adulte

Des structures de proximité

13 Centres Médico-Psychologiques (CMP)

11 Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)

2 Centres de Post-Cure extériorisés (CPC)

L'hospitalisation

Hospitalisation continue (335 lits)

Hospitalisation de jour (112 places)

Hospitalisation de nuit (7 places)

Des structures alternatives

Appartements Thérapeutiques (18 places)

Accueil Familial Thérapeutique (13 places)





Unité d'admission

Une unité d'admission /secteur soit 20 lits + 2 chambres d'isolement

✚ Admission des patients adultes présentant une pathologie psychiatrique aiguë nécessitant, pour un temps limité, des soins et une surveillance médicale constante (24h/24)

✚ L'admission d'un malade est prononcée par le directeur de l'hôpital sur avis médical : admission programmée ou non programmée

✚ Modalités d'admissions :

- soins en hospitalisation libre
- soins sans consentement : SDT, SDRE



Une unité de suite /secteur : 95 lits au total pour 5 unités de suite (deux sont mutualisées entre 2 secteurs)

✚ Hospitalisation à temps complet des patients nécessitant des soins à moyen ou long terme dans un objectif de réhabilitation psychosociale, retour vers un lieu de vie.



Pavillon d'Accueil pour Jeunes Adultes

P.A.J.A : unité d'hospitalisation complète, intersectorielle, de 12 lits (rattachée au PRDSE), pour des jeunes adultes âgés de 16 à 25 ans ; située au sein du Centre Hospitalier Gérard Marchant

Modes d'hospitalisation :

- autorisation parentale de soin ;
- Hospitalisation libre ;
- Hospitalisation sans consentement : SDT, SDRE, OPP

Les modalités d'admissions :

- ✓ soit hospitalisation programmée : patients adressés par les CMP, par la médecine de ville ou par des dispositifs de soins dont l'UCHA.
- ✓ soit hospitalisation non programmée : adresseurs sont les services d'urgences du CHU, mais aussi les CMP, ou la médecine libérale (psychiatres, généralistes).
- ✓ soit contractualisation pour des projets de réhabilitation et de psychoéducation à la demande de l'unité d'admission et engagement sectoriel de continuité de soin à la sortie du PAJA par le biais des référents relais du parcours de soin.



Centre Médico-Psychologique (CMP)

CMP : pivot du dispositif de soins situé au cœur de la cité → des actions de prévention, de diagnostic, d'orientation et de soins ambulatoires (consultations pluri-professionnelles, actes divers : réalisation d'injections, intervention à domicile...).

- ✚ Premier interlocuteur pour la population, répondre ou orienter toute demande de soins en psychiatrie et santé mentale.

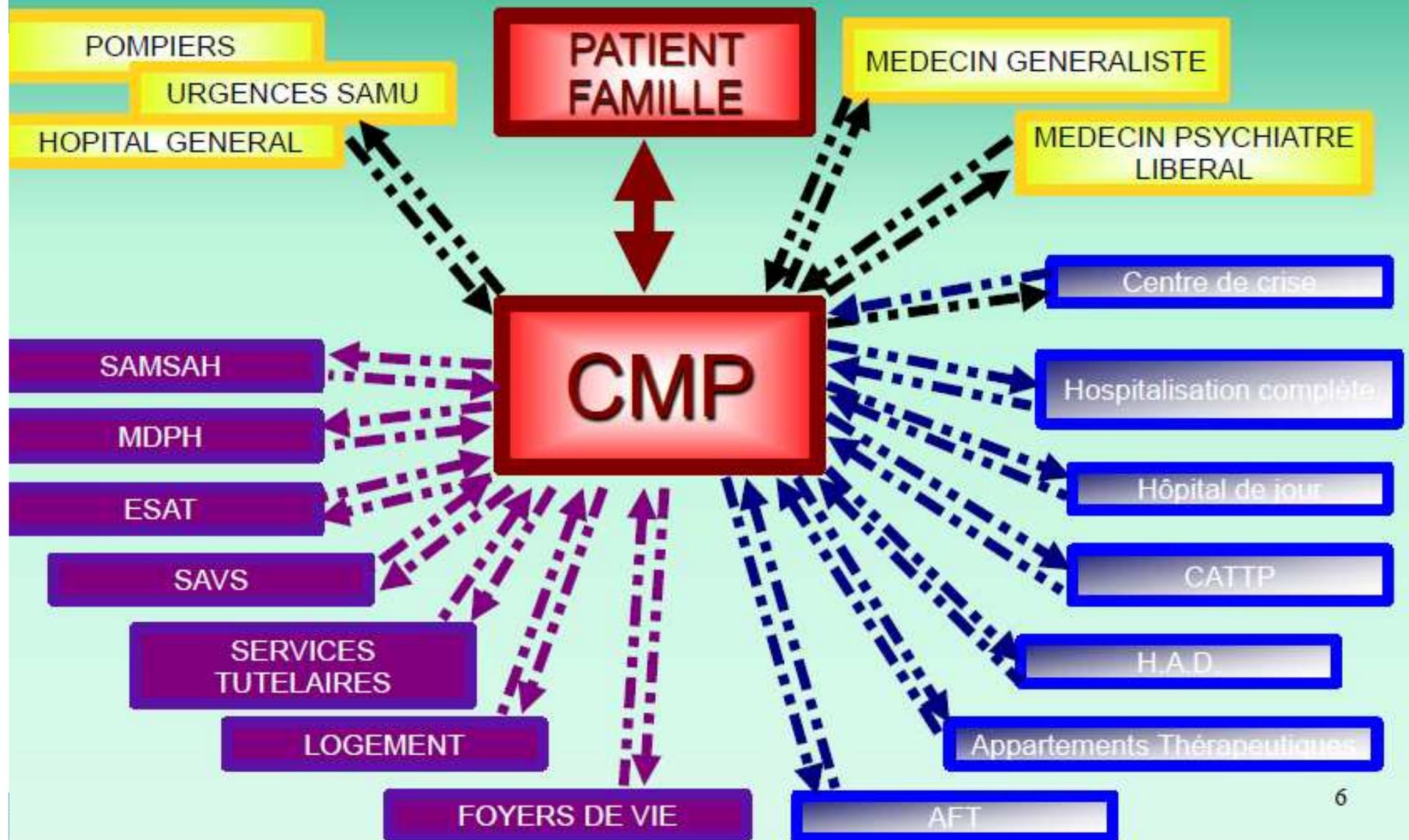
- ✚ Premier accueil principalement infirmier, RDV programmé et non programmé

- ✚ CMP urbain et rural/secteur ; ouverture du lundi au vendredi

- ✚ Articulation avec la médecine de ville et partenaires sociaux et médico-sociaux



PARCOURS DE SOINS AU SEIN DU SECTEUR DE PSYCHIATRIE



Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) : dispositif de soins ambulatoire

- ✚ Dispositif souple généraliste, vise à favoriser ou maintenir une existence autonome pour les patients ayant des troubles psychiques par la mise en œuvre d'actions de soutien et de thérapie de groupe
 - ✚ permet aussi de lutter contre l'isolement, garder un ancrage dans le quotidien, construire une relation thérapeutique.
 - ✚ caractéristiques des patient : acquisition d'une certaine autonomie
- un CATTP spécialisé « Récif » pour les troubles des conduites alimentaires (S8, Marengo)



Hôpital de jour (HJ)

HJ: unité extrahospitalière, dispense des soins intensifs en amont et aval d'une hospitalisation temps plein, prise en charge polyvalente, patient +/- autonome

✚ prise en charge de patients en phase subaigue en amont d'une hospitalisation : alternative à l'hospitalisation

✚ contribue à la consolidation thérapeutique de patients stabilisés mais encore vulnérables à la sortie de l'hôpital : prise de traitement quotidien, évaluation des capacités et ressources

✚ HJ urbain et rural (pas pour tous les secteurs)

➤ 2 HJ spécifiques :

✓ HJ spécialisé en psychogériatrie avec équipe mobile (S3, Négreneys)

✓ HJ St Sauveur (S4) ouvert un WE sur 2



Unité de domiciliation

Unité de domiciliation intersectorielle (depuis 2010)

- ✚ 10 appartements, convention avec Patrimoine, CHGM locataire principal (versement du loyer à Marchant par l'organisme gestionnaire du patient)
 - ✚ Permettre au patient de vivre dans un appartement en favorisant une réinsertion sociale dans la ville (bail glissant)
 - ✚ Conditions d'admissions :
 - ✓ état clinique stabilisé
 - ✓ Mesure de protection associative (curatelle ou tutelle)
 - ✓ suivi ambulatoire par l'équipe de secteur à la sortie de l'hôpital (une VAD/semaine)
- Un infirmier et une conseillère en économie sociale et familiale assurent cet accompagnement en collaboration avec les différents CMP du CH Gérard MARCHANT.



Equipe Mobile d'Intervention et de Crise

Equipe Mobile d'Intervention et de Crise (EMIC) : dispositif intersectoriel constitué d'une équipe pluridisciplinaire (infirmiers et psychiatre).

- ✚ n'est pas un SAMU psy
- ✚ Périmètre d'intervention : Toulouse et 1^{ière} couronne
- ✚ Intervention programmée avec l'accord du patient ; régulation téléphonique
- ✚ Mission : accompagner vers les structures de soins existantes des patients en rupture de soins et des personnes en « crise » relevant de soins psychiatriques et n'en faisant pas la démarche.
- ✚ Caractéristiques des personnes : connus du CHGM ou non
- ✚ Fonctionnement : lundi au vendredi ; 9h à 18h30
- ✓ à la demande d'un tiers (médecins ou non) qui signale la problématique
- ✓ analyse médicale de la situation et des modalités d'intervention
- ✓ au domicile ou au lieu de vie en présence d'une personne ressource
- ✓ au niveau de l'intervention : évaluation, soins et construction du relai vers les CMP ou les psychiatres privés



Centre de soins pour étudiants : une unité fonctionnelle du Secteur 5 créé en 1990, implantée au cœur de la ville (St Sernin)

✚ accueille des étudiants ou lycéens, à partir de 16 ans, ayant un projet d'études ou d'apprentissage et nécessitant des soins psychologiques ou psychiatriques.

✚ lieu consultation et d'hospitalisation à recrutement intersectoriel :

✓ un CMP (5j/7), un CATTP (7j/7).

✓ hôpital de jour : soins intensifs (10 places)

✓ hospitalisation de nuit : soins intensifs avec présence infirmière la nuit (5 places)



Le centre de post-cure (CPC) : unité d'hospitalisation de moyen séjour (1 an en moyenne), implanté au cœur de la ville

✚ Equipe pluri-professionnelle

✚ Modalités d'admissions : prescription médicale, patients stabilisés en HL ou en prog de soins (soins ambu sous contraintes), nécessitant des soins de transition entre un état de crise et l'organisation (ou la réorganisation) d'un cadre de vie en dehors du milieu sanitaire.

✚ Objectifs

✓ consolidation d'une stabilisation psychopathologique

✓ favoriser l'insertion sociale et l'autonomie.

✚ Deux CPC en ville

✓ CPC Maignan (10 places) situé aux minimes (unité du S6)

✓ CPC Pont de Bois (18 places) situé à Auzeville (unité du S5)



Appartements Thérapeutiques - Accueil Familial Thérapeutique

AT et AFT : unité extrahospitalière intersectorielle, sur Prescription médicale, courrier de candidature adressé au médecin responsable de ces unités

Secteur 1

- Appartement Thérapeutique sur Toulouse : 5 places (présence infirmière discontinue, patient ayant une certaine autonomie)
- Accueil Familial Thérapeutique : 3 places

Secteur 6 :

- Appartements Thérapeutiques sur Toulouse : 14 places
 - AT1 : présence infirmière continue (patient peu autonome)
 - AT2 : présence infirmière discontinue (patient ayant une certaine autonomie)
- Accueil Familial Thérapeutique : 10 places



Association de logement communautaire

Association de logement communautaire (ALC) : 9 places, située au 12 bis rue de Rimont, 31100 Toulouse, loi 1901 créée en 1983.

✚ Type d'appart et modalités

✓ locataire principal : CHGM

✓ 3 appartements de 3 places chacun (2 sur Toulouse Basso Cambo avec la société HLM Chalets, 1 sur Muret avec la société HLM Promologis).

✓ colocation (paiement du loyer et charges), chambre individuelle ; partage des parties communes (cuisine, salon, sdb) et respect du règlement intérieur.

✚ Caractéristique du patient et modalités de prise en charge

✓ patient ayant acquis une autonomie

✓ prescription médicale

✓ prise en charge en CATTP ou HJ et 1 à 2 VAD par semaine (en fonction des difficultés rencontrées) par des infirmiers du service (convention avec CH G Marchant).

✓ nécessité d'un suivi médical.

✓ pas de durée maximum de prise en charge, la plupart des sorties se font vers des appartements autonomes.



L'Association CROIX-MARINE (loi 1901) existe depuis 1964 au CH G. MARCHANT. Elle est affiliée à la Fédération Nationale des Associations Croix Marine

✚ Un Appartement « Associatif » au 31 passage Albert Camus à TOULOUSE:

- ✓ repose sur un projet thérapeutique et social mené par l'équipe du CMP de secteur qui accompagne la personne dont l'état de santé est stabilisé (suivi CMP, VAD inf., prise en charge la journée type CATTP/HJ ou autour de l'emploi).
- ✓ appartement T4 (loué à la société Habitat Toulouse) avec 3 chambres meublées.
- ✓ accès aux aides classiques au logement (A.P.L.). Les personnes sont considérées comme colocataires (loyer est calculé en fonction du nombre de personnes dans l'appartement+ charges). Durée de la sous location 6 mois reconductible (2 ans max.).
- ✓ objectif, tendre vers l'accès à un logement autonome

✚ Le dispositif du bail glissant (partenariat avec Habitat Toulouse):

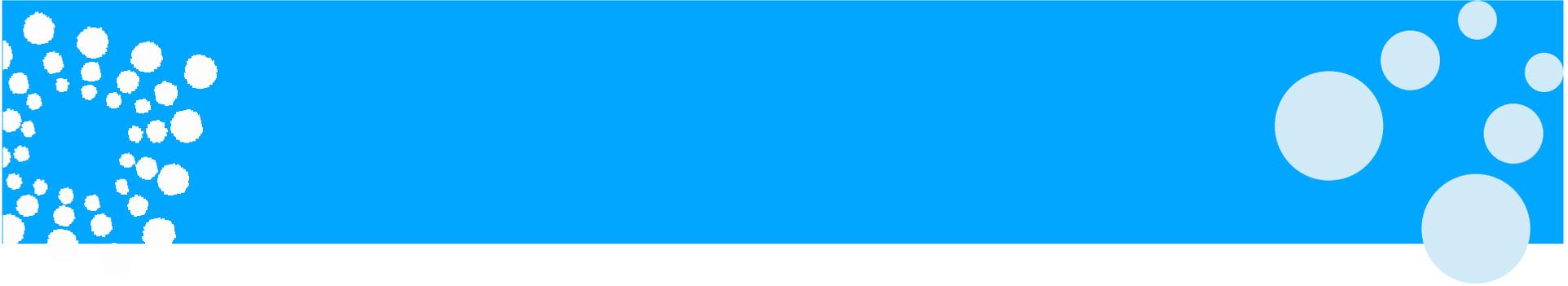
- ✓ accompagner les patient de l'appartement associatif vers un logement autonome par le bais de ce dispositif si des difficultés persistent (Pb de garant, de revenus suffisants...): 1 bail glissant réalisé en 2011.



Maisons Relais ou Pension de Famille

- ✚ **Les maisons relais ou pension de famille** : dispositif d'hébergement pérenne (circulaire DGAS/SDA n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais et la note d'information DGAS/DGUHC 2005/189 du 13 avril 2005 relative à la mise en œuvre du programme maisons relais pour un public très diversifié) : individu isolé, désocialisé, personne en situation d'exclusion, patient stabilisé présentant des troubles psychiatriques en rupture d'hébergement
- ✚ Les maisons relais ou pension de famille : petits collectifs de résidents locataires encadrés par une petite équipe de professionnels au quotidien (9 places, Bd de la Gare).
- ✚ Intérêt : proposer un hébergement pérenne pour un public très vulnérable avec un encadrement par des professionnels socio-éducatifs.
- ✚ Limites : la précarité de l'encadrement proposé face à la réalité concrète des publics accueillis dans ces structures (publics très déstructurés).





MERCI DE VOTRE ATTENTION

